

Conseil Communal Talence EST Réunion Publique du 26 mars 2009

Ordre du jour : 4^{ème} modification du P.L.U.

Monsieur JESTIN présente le diaporama concernant les modifications générales applicables sur l'ensemble du territoire de la Ville, mais aussi les propositions spécifiques au périmètre du Conseil Communal.

Celui-ci n'a pas subi de modification par rapport à la 1^{ère} présentation en public, du 20 novembre 2008.

Rappel : le P.L.U. est un document qui fixe les règles d'urbanisme à appliquer par les 27 communes de la C.U.B. Ces modifications doivent être validées par toutes les villes dans les mêmes termes. La C.U.B. a établi le principe de procéder à une modification du P.L.U. tous les ans et à une révision tous les 4 à 5 ans.

En ce qui concerne le périmètre du Conseil Communal EST, la 4^{ème} modification porte sur les point suivants :

- 1 – Modification de zonage Route de Toulouse / Chemin de Leysotte
- 2 – Modification de la réglementation (stationnement, hauteur clôture, piscines et Annexes)
- 3 – Proposition d'inscription d'emplacements réservés et de servitude de localisation
- 4 – Protection du patrimoine bâti
- 5 – Protection paysagère

Monsieur JESTIN tient à préciser sur ce dernier point qu'il n'y aura pas de classement de terrain dans le secteur Bel Air tant que les travaux de l'atelier d'urbanisme ne seront pas terminés et présentés au Conseil Communal.

Les personnes qui le souhaitent sont invitées à venir faire part de leurs observations dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule depuis le 13 mars jusqu'au 14 avril 2009 (possibilité de rencontrer le Commissaire Enquêteur à l'Hôtel de Ville, le 8 avril de 14 h à 17 h).